**Lignes directrices**

|  |  |
| --- | --- |
| **Présentation** | Le programme IntenSciF de l’Agence Universitaire de la Francophonie en Europe occidentale (AUF-EO) est un instrument incitatif à l’accélération de projets émergents. Mobilisant un financement tremplin, il soutient la consolidation de consortiums engagés dans l’élaboration de candidatures majeures auprès d’agences européennes, internationales ou nationales, publiques ou privées, pour développer des projets collaboratifs ambitieux. |
| **Contexte** | Le programme s’inscrit dans les objectifs de la [Stratégie 2021-2025](https://www.auf.org/a-propos/que-faisons-nous/) de l’AUF agissant pour une francophonie scientifique solidaire engagée pour un développement inclusif, capable de relever des défis sociétaux à travers des projets structurants. |
| **Objectif** | Dans ce contexte, IntenSciF vise spécifiquement à renforcer l’impact des projets scientifiques francophones et, dans ce but, leur capacité de réussir dans des programmes et des appels importants. |
| **Dispositif** | Les projets accélérés dans IntenSciF sont sélectionnés à la suite d’un appel à propositions. Les projets sélectionnés sont accompagnés sur une période de maximum 18 mois. Pour assurer l’accélération des projets, l’AUF mobilise à titre de cofinancement une subvention qui peut avoir une valeur de maximum 25.000 € par projet.  A la fin de la phase d’accélération, les consortiums accompagnés dans IntenSciF s’engagent à présenter des candidatures fiables pour s’assurer les moyens de l’impact qu’ils ambitionnent. Les consortiums sélectionnés en 2022 s’engagent à présenter ces candidatures en 2023 ou, au plus tard, en début 2024.  Compte tenu de sa dimension associative, l’AUF-EO agit dans les consortiums IntenSciF à titre de partenaire, qualité réputée reconductible lors des phases ultérieures des projets. |
| **Calendrier** | L’édition 2022 de l’appel à propositions IntenSciF est ouverte du 5 avril au 25 mai à minuit, heure de Bruxelles. Les résultats de la sélection sont annoncés le 21 juin. Les projets sélectionnés commencent en juillet 2022. |
| **Priorités** | IntenSciF fait le choix d’une approche résolument ascendante, les thématiques des propositions relevant entièrement de la décision scientifique des consortiums.  Toutefois, les propositions visées prioritairement se définissent comme :   * Interdisciplinaires, mettant en avant des méthodologies novatrices ; * Collaboratives, développant l’institutionnalisation effective de la coopération scientifique francophone ; * Responsables, répondant à des défis majeurs des sociétés contemporaines, notamment ceux formulés par les Nations Unies dans les [objectifs de développement durable](https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/). * Inclusives, promouvant activement la coopération solidaire.   IntenSciF accorde une attention particulière à l’égalité des genres ainsi qu’à la participation des jeunes chercheurs et chercheuses dans ces projets, participation de nature à leur faciliter l’acquisition et la consolidation de compétences et aptitudes scientifiques et professionnelles indispensables à une carrière scientifique réussie. |
| **Éligibilité** | Sont éligibles les propositions portées par des consortiums réunissant au minimum 5 établissements [membres de l’AUF](https://www.auf.org/les_membres/nos-membres/?pays%5B0%5D=SD) dans au moins 2 [régions](https://www.auf.org/) de la Francophonie, dont l’Europe occidentale. En [Europe occidentale](https://www.auf.org/europe-ouest/membres/nos-membres/), les consortiums doivent inclure des membres dans au moins 2 des pays de la région.  Les projets IntenSciF sont réalisés sous la responsabilité d’un coordonnateur ou d’une coordonnatrice scientifique rattaché·e à un établissement membre de l’AUF en [Europe occidentale.](https://www.auf.org/europe-ouest/membres/nos-membres/) |
| **Financement** | La subvention de l’AUF dans le programme IntenSciF est à comprendre au sens d’un cofinancement. Il est tout à fait possible, voire recommandé, d’associer d’autres financements mobilisés par des instruments similaires mis en place par les établissements d’enseignement supérieur et de recherche eux-mêmes ou par d’autres organisations nationales ou régionales.  Les dépenses éligibles au cofinancement de l’AUF se réfèrent exclusivement aux frais occasionnés par les activités immédiatement liées à la préparation des candidatures visées :   * Activités de documentation ou de recherche menées notamment par des jeunes chercheurs et chercheuses des établissements partenaires ; * Missions institutionnelles réalisées par des personnes-ressources menant à la formalisation du consortium ; * Activités de construction collective ou de dissémination des contenus scientifiques ; * Evénements partenariaux développant la coopération avec des parties prenantes pertinentes dans les secteurs social, politique, industriel ou économique ; * Ateliers de montage et de rédaction des candidatures envisagées ; * Publications scientifiques.   Les activités de documentation et de recherche peuvent être organisées avec ou sans mobilité, et la mobilité elle-même peut être virtuelle, hybride ou présentielle.  Sont inéligibles à la subvention IntenSciF : les coûts indirects, les frais généraux, et les frais d’investissement.  Les frais de gestion sont réputés constituer un cofinancement apporté par l’établissement bénéficiaire et peuvent être indiqués comme tels dans la planification budgétaire.  Les coûts salariaux des personnels permanents – scientifiques et ingénieurs de projet – contribuant au projet peuvent également être identifiés à titre de cofinancement.  L’éligibilité des dépenses à la prise en charge par IntenSciF est de manière générale conditionnée par le respect des barèmes appliqués par l’AUF :  Missions : Les indemnités journalières prises en charge pour les missions de coopération scientifique ou institutionnelle, et la participation à des événements scientifiques sont à concurrence de 140 € pour les pays en Europe occidentale et l’Amérique du Nord, à l’exception de la France, où le taux maximal est de 180 €. Pour les pays des autres régions de la francophonie – Afrique, Amérique du Sud, Asie-Pacifique, Caraïbes, Europe centrale et orientale, Moyen Orient, Océan indien – le taux maximal est de 110 €. Les indemnités journalières comprennent les frais d’hébergement et les frais de restauration.  Déplacement : Sont éligibles à la subvention les billets en classe économique et respectant les conditions les plus raisonnables pratiquées sur le marché.  Dissémination : Les publications partiellement ou entièrement financées par la subvention IntenSciF sont rendues disponibles en totalité ou en partie en libre accès.  Expertise : Les frais d’expertise éligibles résident dans l’accompagnement dûment motivé au montage des dossiers de candidature par des bureaux d’études. La contribution de l’AUF au financement de cette dépense ne dépasse pas 25% de la subvention attribuée. |
| **Candidature** | La réponse à cet appel à propositions se réalise en soumettant à l’AUF-E0 un dossier rédigé en français et composé comme suit :   * Formulaire de présentationdûment rempli ; * Plan de travail incluant la planification budgétaire ; * Curriculum vitae du coordonnateur ou de la coordonnatrice scientifique ; * Lettre d’engagement signée par le responsable légal de l’établissement coordonnateur confirmant la validation de la proposition de projet.   Les formulaires à remplir sont disponibles sur la page Internet de l’appel à propositions. Un dossier incomplet est considéré comme irrecevable.  Les dossiers sont à envoyer à l’adresse : [europe-ouest@auf.org](mailto:europe-ouest@auf.org) en mentionnant dans l’objet du message : Dossier IntenSciF Acronyme. Il est recommandé d’indiquer l’acronyme de la proposition dans le nom de chaque fichier transmis.  Le traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre de cet appel à propositions se fait dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données. Lesdites données sont traitées exclusivement par les instances de l’AUF en Europe occidentale aux seules fins de la gestion de l’appel à propositions et de la réalisation de statistiques anonymisées. |
| **Évaluation** | Après vérification de la recevabilité par l’AUF-EO, les dossiers éligibles sont évalués par la Commission régionale d’experts économiques et scientifiques de l’AUF en Europe occidentale (CREES). Le cas échéant, l’AUF-EO et/ou la CREES peuvent désigner des évaluateurs ad hoc.  Les critères principaux de l’évaluation résident dans :  La qualité du projet : pertinence de la thématique pour les appels à projets visés, maîtrise de l’état actuel des connaissances, potentiel innovant, envergure des objectifs scientifiques et institutionnels visés, capacité d’avoir un effet structurant pour la francophonie scientifique ;  La qualité du pilotage : cohérence des activités planifiées avec les résultats attendus, efficacité de la coordination du consortium, efficience de l’allocation de ressources, convenance des mesures d’évaluation de la qualité, identification des risques et des mesures de les contrecarrer ;  La qualité du consortium : adéquation de la composition du consortium avec les termes des appels à projets visés, effectivité de l’implication des partenaires académiques et non-académiques, capacité institutionnelle, opérationnelle et financière du consortium, disponibilité des compétences scientifiques nécessaires, implication de jeunes chercheurs et étudiants dans les activités ;  La qualité des résultats : intérêt et adéquation des appels à projets considérés, crédibilité des candidatures envisagées à la suite de la phase IntenSciF, disponibilité des compétences nécessaires en ingénierie de projet, proportionnalité des résultats aux ressources mobilisées, dissémination, publications, communication. |
| **Sélection** | Les responsables scientifiques et institutionnels des propositions évaluées favorablement sont invité·e·s à une session de présentation qui clôt le processus de sélection et, le cas échéant, ouvre la phase de conventionnement.  Le montant, l’objet et les modalités du soutien accordé par l’AUF-EO sont déterminés sur la base des résultats de l’évaluation précédemment décrite.  L’attribution d’une subvention donne lieu à la signature d’une convention entre l’AUF et l’établissement coordonnateur du projet. La convention consacre l’engagement de l’AUF à rendre effectif le soutien financier et institutionnel convenu, de même que l’engagement de l’établissement de réaliser le projet, notamment l’élaboration et la présentation des candidatures en réponse aux appels à projets envisagés. L’établissement prend également l’engagement de gérer la subvention attribuée, de rapporter les activités scientifiques et institutionnelles réalisées, et de justifier en bonne et due forme les dépenses correspondantes effectuées. Les établissements bénéficiant d’une subvention de l’AUF se doivent impérativement d’être à jour de leur cotisation.  Dans le cadre de ce programme, un établissement membre de l’AUF peut coordonner un seul projet par appel. Un même établissement peut être membre de plusieurs consortiums IntenSciF.  L’AUF se réserve le droit de communiquer sur les projets IntenSciF sélectionnés en utilisant les éléments de présentation non confidentiels des dossiers. |
| **Contact** | [europe-ouest@auf.org](mailto:europe-ouest@auf.org) | [www.auf.org/europe-ouest/](http://www.auf.org/europe-ouest/)  Agence Universitaire de la Francophonie | Direction régionale Europe occidentale | Boulevard Baudouin, 12 | 1000 Bruxelles, Belgique | |